



COLLÈGE JURIDIQUE
franco-roumain d'études européennes

Année Universitaire 2011/2012
Licence I – Semestre I

MÉTHODOLOGIE

Travaux dirigés de Mlle Marion Goglio, chargée d'enseignement, Collège juridique.

LE CAS PRATIQUE

- **DOCUMENTS FOURNIS**
 - Méthodologie du cas pratique
- **EXERCICE A REALISER**
 - Lisez et analysez la méthodologie du cas pratique.

Méthodologie du cas pratique :

➤ Présentation générale :

Le cas *pratique*, comme son nom l'indique, est une application *pratique* des règles de droit. Pour la durée de l'exercice vous devrez vous mettre dans la peau d'un avocat qui conseille un client venu l'interroger sur un problème concret, une situation de fait.

L'exercice se présente sous la forme d'un exposé de faits plus ou moins détaillés. Ils correspondent au « discours » qu'un client pourrait vous faire. A partir de ces éléments vous devez exposer les problèmes de droit qui se posent et les solutions.

Gardez en tête que le client ne sera pas forcément un professionnel du droit. Il vous racontera donc son problème en énonçant les faits dans le désordre et en masse. Ce sera ensuite à vous de les trier en les rangeant dans un ordre précis et en *éliminant ceux qui ne vous semblent pas importants pour le cas*.

Généralement toutes les informations sont dans le texte. Si malgré tout un élément manque, il faudra imaginer toutes les hypothèses possibles.

Certains cas pratiques poseront des questions précises, il vous suffira donc d'y répondre. Dans d'autres en revanche, ce sera à vous de déterminer quels sont les problèmes juridiques avant de commencer à y répondre.

La résolution d'un cas pratique nécessite que vous exprimiez votre opinion sur le problème, qu'il faudra motiver juridiquement. Vous devez prendre position et donner une solution au client. Il faut donc poser clairement les difficultés juridiques et recenser les règles de droit applicables, envisager les solutions jurisprudentielles. Mais on ne vous demande pas votre avis sur la loi ou la jurisprudence. Il faut rester neutre en l'énonçant.

Attention : La solution n'est pas forcément favorable au client ! Il faut savoir être impartial et ne pas considérer que les éléments sont toujours en notre faveur. Le but est d'expliquer la situation au client et ainsi de l'informer des éléments positifs et négatifs du dossier. Bien sûr si le projet est voué à l'échec il vous faudra rechercher d'éventuelles solutions alternatives. Si un point donne lieu à discussion, il faut exposer les arguments en faveur de chaque possibilité et choisir celle qui paraît la plus appropriée, en la justifiant juridiquement. Le cas pratique ne porte QUE sur du droit positif. Il est INUTILE d'évoquer l'évolution jurisprudentielle, les modifications législatives successives...

➤ La résolution du cas pratique :

Pour résoudre un cas pratique il faut *être aussi structuré que possible*. Il faut savoir poser les bonnes questions.

La solution importe peu, c'est la *logique du raisonnement* qui est essentielle.

- Faits : Pour commencer vous devez lire *plusieurs fois* les faits, pour être sûr d'avoir bien compris. Ensuite, faites un tri parmi ceux-ci. Vous pouvez vous faire un schéma chronologique retraçant les événements ou noter au brouillon les plus importants en oubliant ceux que vous jugez inutiles pour le cas.
- Mise en évidence des questions soulevées : Une fois que les faits sont bien compris et que vous avez une vision claire de la situation, vous pouvez commencer à réfléchir de manière juridique. Il faut envisager tous les aspects juridiques du problème et formuler les questions si elles ne sont pas dans l'exposé lui-même.
- Recherche des éléments de réponse : Après avoir bien compris les faits et repéré le ou les problèmes juridiques du cas, vous devez réfléchir aux règles de droit les plus adaptées pour obtenir les résultats recherchés par le client. Vous appliquerez ensuite cette règle à la situation de fait. En s'appuyant sur la loi et la jurisprudence, vous devrez indiquer quelle règle est la plus susceptible de s'appliquer ainsi que les conséquences (favorables ou défavorables au client), et justifier juridiquement votre choix. Il ne faut mentionner *que* les règles juridiques qui ont vocation à s'appliquer. (Lois, règlements, directives, jurisprudences...)
- Construction de la réponse : Quand le raisonnement et la solution seront bien acquis, vous pourrez passer à la résolution et à la rédaction du cas pratique. Celle-ci se fait en trois temps : l'introduction, le développement et la conclusion.
 - L'introduction : Elle doit être très simple et courte.
 - Pour commencer vous devez résumer au maximum les faits en les qualifiant juridiquement. Ils constituent le point de départ de la réflexion.

(Par exemple si Ana a 24 ans, c'est qu'elle est majeure, si Bogdan achète un Code civil d'occasion à Maddalena, cela doit être compris comme un contrat de vente, etc.)

- Il faut, ensuite, poser le problème juridique, la question de droit. Cela découle de la qualification des faits et de l'énoncer du problème. (Vous pouvez, par exemple, commencer par « Il s'agit de savoir si... »)
- Enfin vous annoncer le plan.
- Développement : Contrairement au commentaire ou à la dissertation, *il ne faut pas écrire les titres des parties ou des sous-parties*. Mais vous avez besoin d'une structure pour que le raisonnement que vous allez suivre soit le plus clair possible. Le lecteur doit savoir où vous en êtes dans votre argumentation. Si plusieurs questions sont posées, vous pouvez les traiter dans différents paragraphes, ce qui formera un plan. S'il n'y en a qu'une il faudra trouver une manière d'organiser ses idées. (Par exemple : séparer les arguments en faveur de ceux en défaveur du client, faire autant de paragraphes que de règles juridiques applicables...)
- Conclusion : Il ne faut pas résumer ce que vous avez déjà fait, mais retranscrire de manière claire les résultats de son raisonnement. Il faut énoncer les droits du client, les manières dont il peut les faire valoir, les actions, les juridictions, les délais...

NB : Un cas pratique se rédige de manière impersonnelle, pas de « je ». Par ailleurs le client est traité comme un tiers, on ne s'adresse pas à lui dans la rédaction.

ATTENTION : Le cas pratique n'est pas un contrôle de connaissance, on ne vous demande pas de « caser » à tout prix votre cours pour prouver que vous le connaissez. Il faut creuser les problèmes et n'utiliser que les parties de cours qui sont pertinentes au cas qui vous est proposé.

Le client n'est pas un pro. Il peut se tromper, laisser des questions en suspend. (Exemple : Radu et Jean ont tous les deux acheté une nouvelle voiture. Radu vient vous voir parce qu'il ne comprend pas pourquoi il a dû payer une taxe sur son nouveau véhicule et pas Jean. Mais Radu oublie de vous dire que sa voiture est neuve alors que celle de Jean est d'occasion. Or la taxe ne s'appliquait que sur les voitures neuves.) A vous d'être vigilant et de creuser les cas au maximum.

Exemple de cas pratique très simple : "Arthur, élève de 3^e dans un collège parisien, est très énervé par les moqueries qu'il subit à l'école en raison de son nom de famille "Cafetière." Son père Louis vient vous consulter pour connaître les possibilités d'épargner à son fils ces humiliations ".

Ici, dès la première lecture du cas il vous est facile de comprendre qu'est en jeu le nom de famille d'Arthur et qu'il faudra se pencher sur l'usage et les possibilités de changement de ce nom. En revanche le fait qu'Arthur soit en 3^e dans un collège parisien, ne nous intéresse absolument pas. Il ne faudra donc pas citer ces faits dans votre rédaction.